Description des Projets DMST et Mercure

Le Service de la santé publique mène avec ses partenaires deux projets liés :

- Le premier, *DMST V2*, consiste en une mise à jour du document médico-social de transmission (DMST), qui entrera en vigueur le 4 octobre 2010,
- Le second, *Mercure*, consiste en l'échange électronique de documents entre prestataires de soins, le DMST est le premier document échangé. Le projet est en phase pilote et se déploiera progressivement dès fin 2010.

Transfert de documents entre les acteurs de la santé

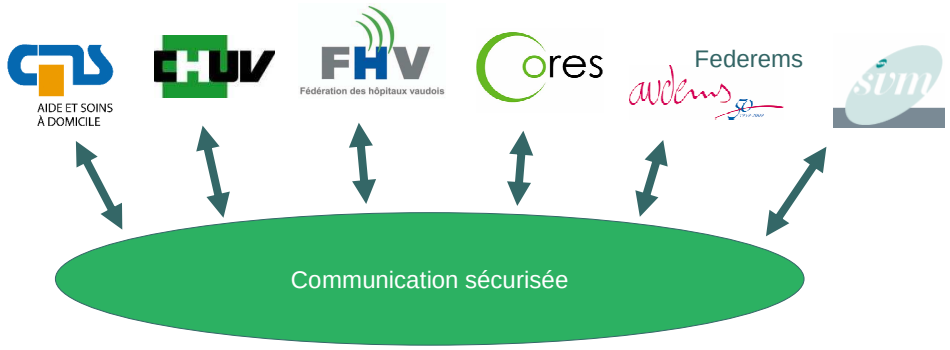

Projet DMST V2 :

Le DMST est un document cantonal standardisé qui a été créé au cours des années 90. Il est utilisé quotidiennement par tous les acteurs du système de santé lors du transfert d'un patient, nécessitant une prise en charge médico-sociale, d'un prestataire de soins à un autre.

Avec le programme cantonal BRIO II[1], les mesures d'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients de chaque partenaire et le développement de la cybersanté, le moment est venu de mettre à jour le DMST et de le compléter. Un groupe de travail pluridisciplinaire a élaboré le nouveau formulaire DMST ainsi que son mode d'emploi détaillé. Ces documents ont été validés par des représentants des organes faîtiers des institutions sanitaires concernées.

Les évolutions principales sont, quant au contenu, la possibilité d'indiquer :

- un représentant thérapeutique
- l'existence de directives anticipées
- un placement à des fins d'assistance
- les couvertures AI, API (allocations pour impotence) et PC (prestations complémentaires AVS)
- des précisions dans la section « niveau d'autonomie »
- l'état de santé psychique
- les allergies
- l'existence d'un protocole pour des mesures de contraintes
- les derniers médicaments pris le jour du transfert

et, quant à la forme :

- une présentation plus homogène des différentes sections
- une mise en page facilitant la création du DMST depuis une application informatique
- une organisation des données, par section, pat champ et par case à cocher, qui permette un envoi et une réception électronique ainsi que l'interprétation et l'affichage de celles-ci au travers d'une application informatique.

Les avantages principaux amenés par le nouveau formulaire sont :

- pour le patient : une information plus structurée et plus complète contribuant à la qualité et la sécurité de la prise en charge lors du moment critique du transfert,
- pour les partenaires de la prise en charge : un gain de qualité et d'efficience grâce à des informations plus complètes, plus structurées donc mieux ciblées et, progressivement, la possibilité d'envoyer et recevoir ces informations depuis les applications de dossiers patients électroniques de chaque prestataire de soins.

[1] Le programme BRIO II (Bureaux Régionaux d'information et d'Orientation) défini le cadre de référence pour l'orientation des patients

Projet Mercure :

Il vise à rendre plus efficiente la transmission des DMST en remplaçant le papier et le fax par des envois et réceptions électroniques sécurisées. Le projet Mercure va pouvoir bénéficier directement des améliorations apportées à la structure et au contenu du formulaire. Il s'inscrit comme projet pilote de déploiement de la cybersanté (ou eHealth) dans le canton.

Par eHealth on entend l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'organisation, le soutien et la mise en réseau de tous les processus et partenaires impliqués dans le système de santé. Le projet Mercure va, dans un premier temps, couvrir les échanges de DMST depuis les BRIOs vers les EMS. Il est actuellement en phase de tests dans 2 BRIOs et 5 EMS. Dans un second temps, les unités hospitalières disposant du nouveau dossier patient hospitalier institutionnel informatisé (projet DOPHIN des hôpitaux) pourront progressivement envoyer des DMST aux BRIOs de manière électronique.

Suite à la réalisation des premières expériences de terrain, le déploiement aux autres prestataires de soins sera planifié.

Périmètre du projet Mercure

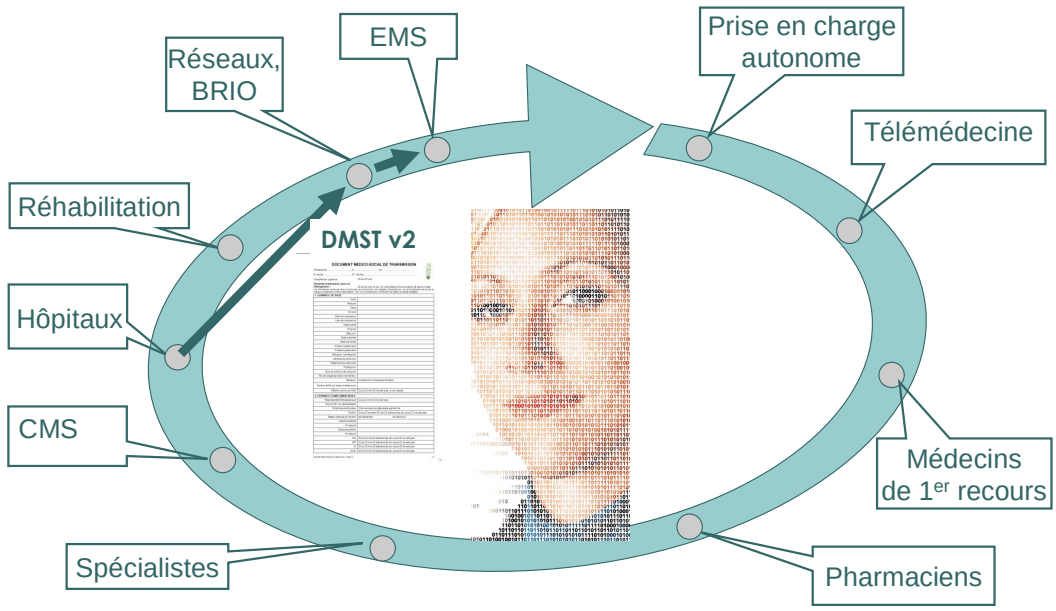

Les représentants des institutions sanitaires MMme T.Castelli/Avasad, J. Heppel/Federems, C. Morillon/FHVI, M. Pidoux/Avasad, M-C. Robert/Avasad, A. Rosemberg/Cores et Arcos, Ch. von Moos/Arcos et MM V. Adatte/Chuv, P. Berthet/Avdems, O. Bettens/Cores, S. Bignens/SSP, A. Jordan/Avasad et V. Matthys/Ascor ont participé activement à l'élaboration du DMST V2. Les questions, remarques ainsi que demandes d'évolutions à intégrer dans une version future (rythme des adaptations environ annuel) peuvent être adressées au Service de la santé public, serge.bignens@vd.ch.

Les partenaires Cores, Arcos, Réseaux Nord-Broye, les EMS pratiquants des courts séjours, le CHUV, SSP ainsi que les partenaires et fournisseurs informatiques FHVI, Service informatique de l'AVASAD, société ELCA et société Sadies ont participé à la mise sur pied du projet Mercure.